

15^e journées réseaux de l'enseignement et de la recherche

jres
RENNES 2024
2024.jres.org

| Du 10 au 13 décembre 2024
Couvent des Jacobins - Rennes

**DOSSIER
COMMERCIAL**



SOUVERAINETÉ ET SOBRIÉTÉ : REPRENONS LES RENNES !

ORGANISÉES PAR :

RENATER
CONNECTEUR DE SAVOIRS

EN COLLABORATION AVEC :

**Université
de Rennes**

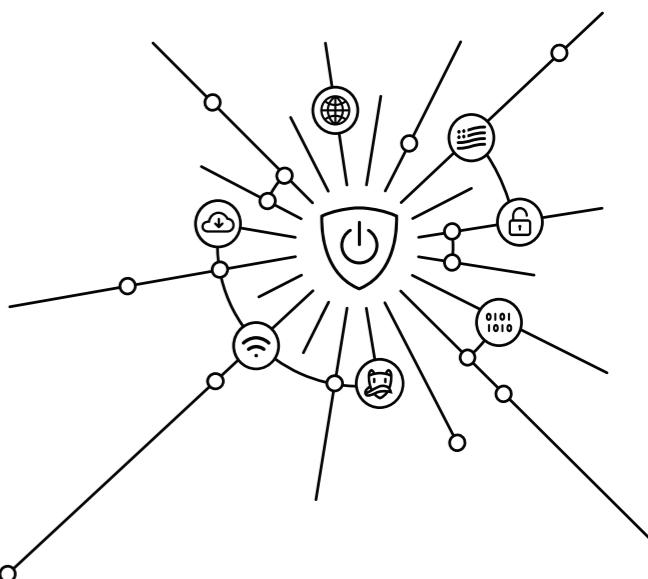
**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

AVEC LE SOUTIEN DE :

ENSAI **L'INSTITUT
agro** **inria**
**École nationale
d'ostéopathie
de Rennes** **INSA** **INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
TECHNIQUES
RENNES** **SciencesPo
Rennes**
**ACADEMIE
DE RENNES** **MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**
**Liberté
Égalité
Fraternité**

SOMMAIRE

15ème édition des JRES	P.4
Bienvenue	P.5
L'exposition Plan général des espaces	P.6
L'exposition	P.8
Les sessions exposants	P.9
Les options des sessions exposants	P.10
Les badges	P.12
Fonctionnement des réservations	P.13
Soyons responsables !	P.13
Conditions générales de vente	P.14



15^{ème} édition des JRES

Le rendez-vous incontournable et unique de la communauté Enseignement-Recherche française

Organisées tous les deux ans depuis 1995, dans une grande ville de métropole, les JRES (Journées Réseaux de l'Enseignement et de la Recherche) proposent quatre journées de conférences, assorties d'une exposition des principaux fournisseurs informatiques du monde académique.

Plus de 1 700 acteurs du numérique et des technologies de l'information

Véritable écosystème, les JRES réunissent tous ceux qui contribuent au déploiement et à l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les établissements d'enseignement et de recherche.

RENATER, organisateur de la 15e édition des JRES, est le réseau national reliant les universités, les grandes écoles, les centres de recherche et, plus généralement, le monde de l'éducation et de la recherche, dans l'Hexagone et dans les territoires d'outremer.



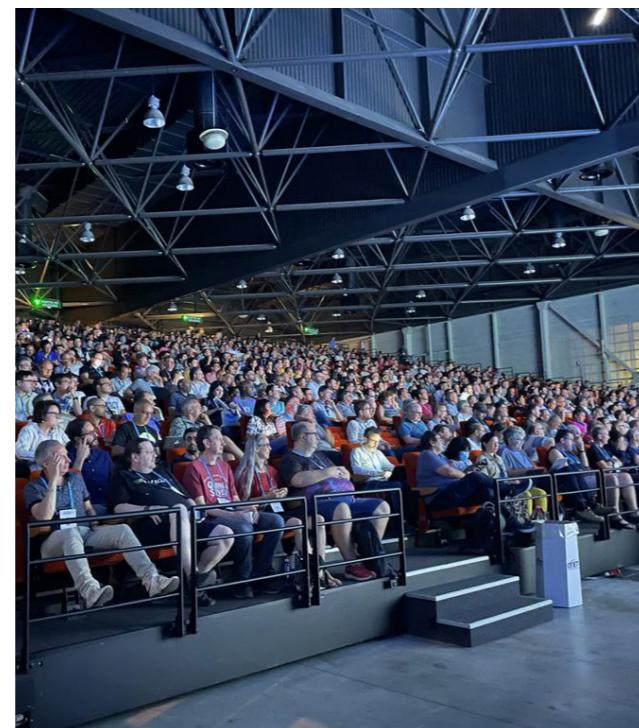
QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

+ DE 1700 VISITEURS EN 2022

Un public d'experts connaisseurs et fidèles (une forte mobilisation des DSI, experts opérationnels, décideurs, ingénieurs, ASR, techniciens...)

52 EXPOSANTS

17 PARTENAIRES



Bienvenue en 2024 !

Attendue cette année à Rennes, cette édition des JRES sera le lieu de toutes les rencontres entre industriels, éditeurs et professionnels de l'informatique et réseau de l'enseignement et de la recherche. Durant tout le congrès, un espace d'exposition est aménagé au cœur de l'évènement apportant visibilité et favorisant les échanges. Au total, une soixantaine de modules sont disponibles pour constituer des stands professionnels.

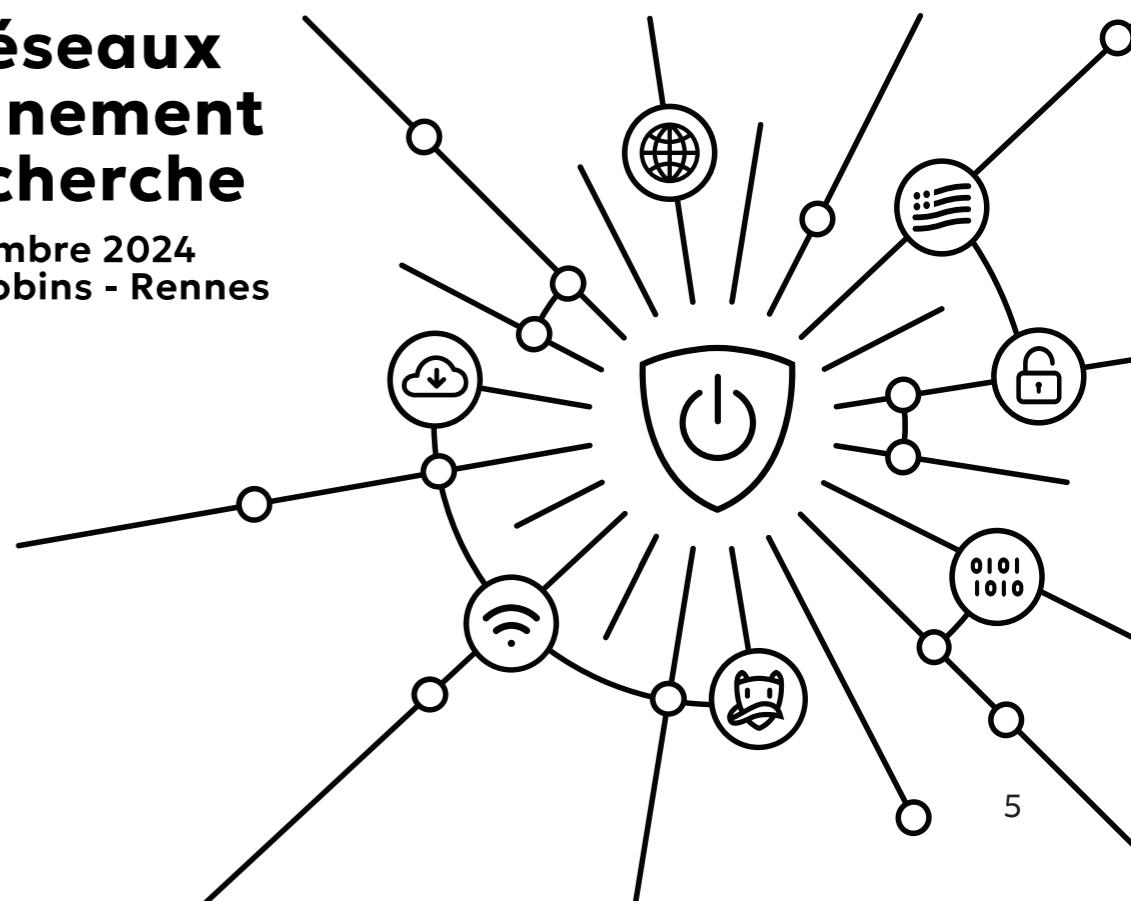
Pour la première fois, les temps de rencontre et de partage avec les congressistes seront rythmés quotidiennement au travers des pauses-cafés et des cocktails déjeunatoires.

Les JRES sont organisées en collaboration avec l'Université de Rennes et de l'Université Rennes 2.

Les JRES bénéficient du patronage du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation, reconnaissance de la dynamique et de l'apport de cette manifestation à notre communauté.

15^e journées réseaux de l'enseignement et de la recherche

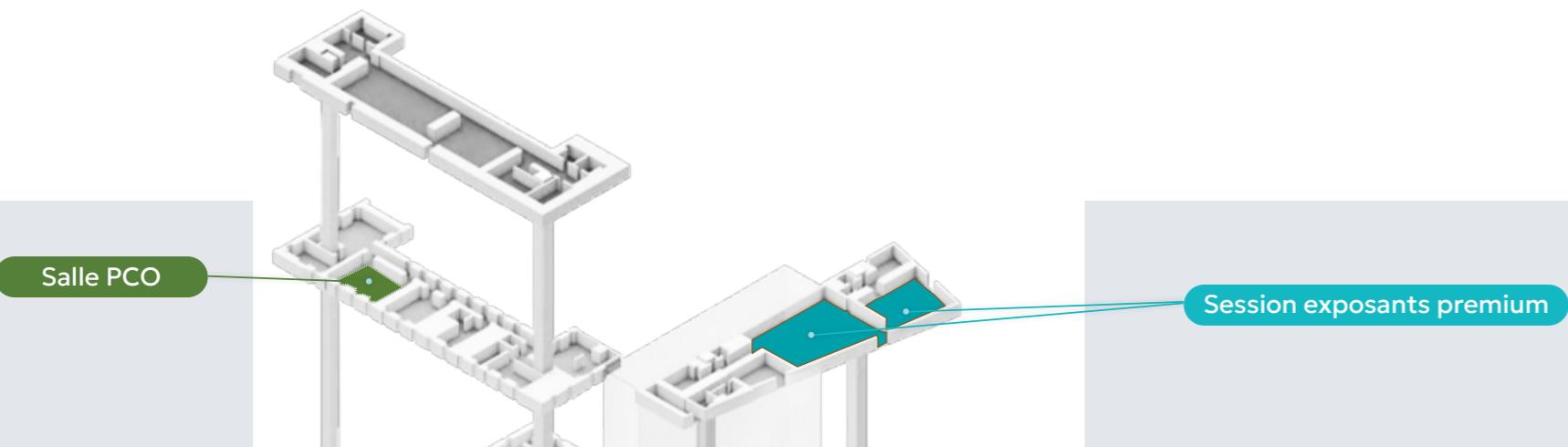
| Du 10 au 13 décembre 2024
Couvent des Jacobins - Rennes



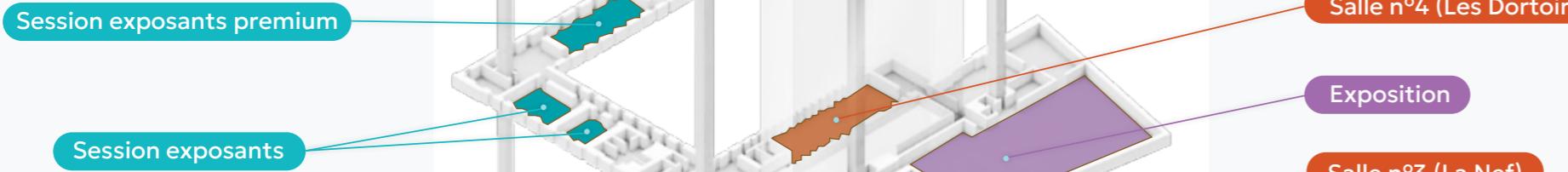


L'EXPOSITION | PLAN GÉNÉRAL DES ESPACES

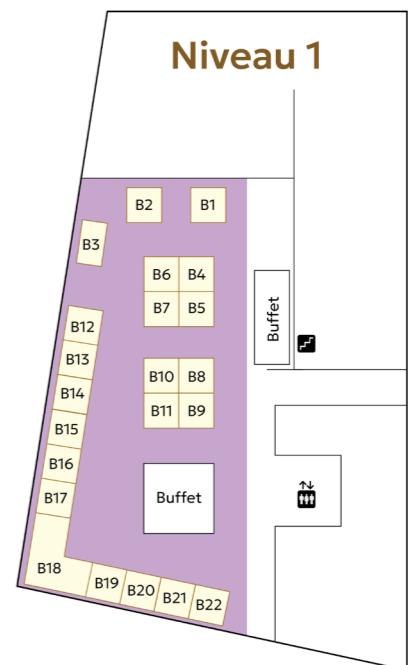
NIVEAU 2



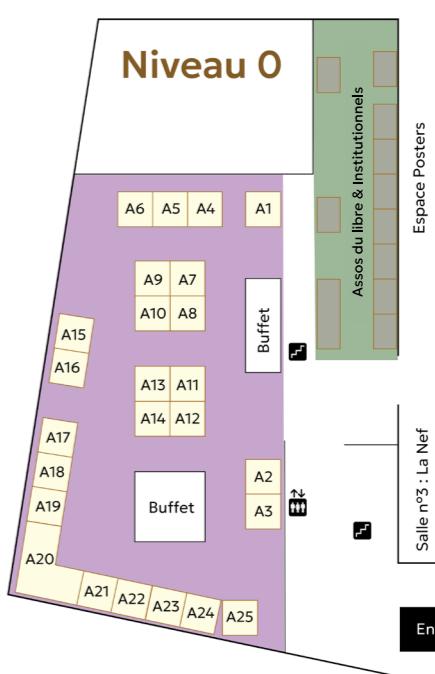
NIVEAU 1



NIVEAU 2



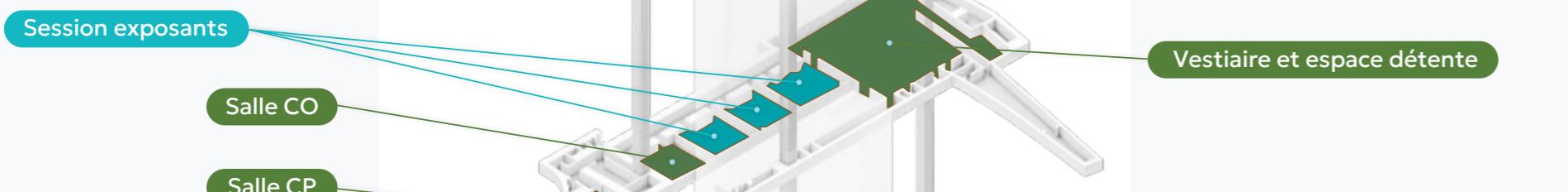
NIVEAU 0



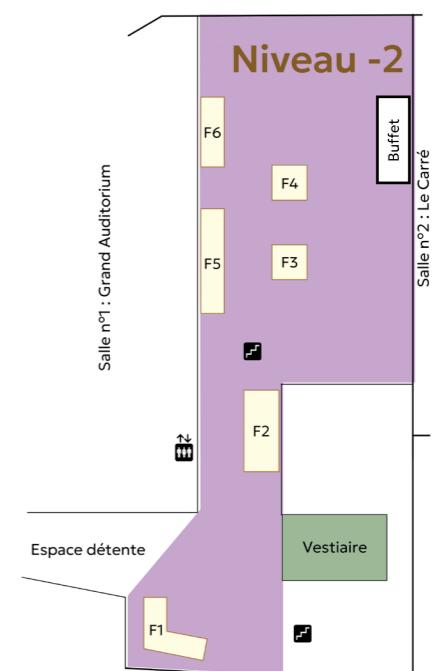
NIVEAU 1

NIVEAU 0

NIVEAU -1



NIVEAU -2



L'EXPOSITION

STAND DE 9m² : 6 000 € HT / 12m² : 8 000€ HT / 14m² : 9 350€ HT / 18m² : 12 000 € HT / 21 m² : 14 000€ HT / 27m² : 18 000 € HT

- Des cloisons mélaminées de 1m x 2m50 de hauteur ;
- Une enseigne recto-verso, avec le nom de l'entreprise (18 caractères maximum) ;
- Un rail de 3 spots à LED montés en façade ;
- Un boîtier électrique de 3kW (par module de 9m²);
- Un ensemble mobilier : 1 table + 3 chaises (par module de 9m²) + 1 corbeille ;
- Un accès très haut débit au réseau filaire du congrès, incluant l'accès à Internet avec une adresse IP publique par stand ;
- 3 badges nominatifs inclus ;
- 3 accès aux espaces restauration inclus (cocktails déjeunatoires et pause-café)

Pour les exposants qui ne souhaitent pas disposer des équipements inclus dans le package, seuls les accès badges et restauration, mise à disposition de la connexion filaire ainsi que le marquage au sol seront fournis par l'organisation.

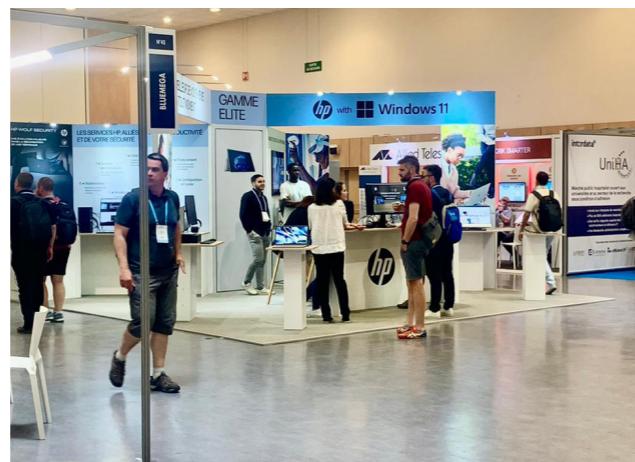
Le tarif de l'espace de 9m² reste inchangé.

Les connexions filaires sont limitées à une par partenaire.

Options :

- Douchettes (500 € HT) : mise à disposition de 2 douchettes pour scan
- Panier-repas livrés sur le stand 30 minutes avant la pause déjeuner, disponibles sur commande via la plateforme de réservation (20 € PU HT).

*Rendez-vous sur <https://e-shop-jres.fr/fr/#> pour réserver votre stand.
Sous réserve de confirmation par le Comité d'Organisation.*



LES SESSIONS EXPOSANTS

Dans la continuité du programme académique (dès 17h45), des créneaux de 45 minutes vous sont proposés quotidiennement pour organiser des présentations, des échanges, des ateliers ou des démos dans des salles entièrement équipées (descriptif ci-dessous). Les présentations peuvent être, par exemple, des démonstrations de produits, des mini-conférences sur un thème choisi, des présentations de nouvelles gammes de matériels ou de logiciels.

Les salles proposées pour ces sessions sont de capacités différentes et en nombre limité chaque jour.

Créneaux disponibles :

Mardi 10 décembre 2024 : 1 session de 30 places, 1 session de 70 places, 2 sessions de 80 places, 1 session de 90 places et 2 sessions de 100 places

Mercredi 11 décembre 2024 : 1 session de 30 places, 1 session de 70 places, 2 sessions de 80 places, 1 session de 90 places et 2 sessions de 100 places

Jeudi 12 décembre 2024 : 1 session de 30 places, 1 session de 70 places, 2 sessions de 80 places, 1 session de 90 places et 2 sessions de 100 places

Tarifs des sessions exposants :

	CAPACITÉ	TARIFS
CLASSIQUE	30	900€ HT
	70	1 500€ HT
	80	1 600€ HT
	90	1 700€ HT
	100	1 800€ HT
PREMIUM	80	3 200€ HT
	100	3 800€ HT

La réservation d'une Session Exposant CLASSIQUE comprend :

- La mise à disposition d'une salle équipée :
 1. d'un écran ;
 2. d'un vidéoprojecteur ;
 3. d'une sonorisation (à partir de 70 personnes) ;
 4. d'une assistance technique.
- Une communication via :
 1. tous les supports de communication du Congrès (en ligne, affichage dynamique sur site, et programme) ;
 2. des annonces micros pendant l'événement ;

La réservation d'une Session Exposant PREMIUM comprend:

- Les prestations incluses dans les Sessions Exposants CLASSIQUE
- Un cocktail apéritif prévu pour le nombre d'assises*

*la prestation "cocktail apéritif" comprend 1 verre de vin par personne, softs (jus de fruits ou soda) et 3 pièces salées par personne.

LES OPTIONS DES SESSIONS EXPOSANTS

OPTION DOUCHETTES ET HÔTESSE : 500 € HT

Une hôtesse accueillera vos participants à l'entrée de la salle et récupèrera leurs informations via un scan de badge (si accord du participant). Remise de la liste des participants post-événement comprenant les noms, prénoms, organismes, villes, pays.

! RAPPELS IMPORTANTS

- Les auditeurs doivent obligatoirement être inscrits aux JRES. Compte-tenu d'un nombre restreint d'ateliers, un même exposant ne peut réserver qu'un seul atelier et les demandes seront examinées en fonction de l'ordre d'arrivée des bons de réservation.
- Les sociétés devront soumettre le programme de l'atelier, en précisant le titre et le jour souhaité avant le 30 Septembre 2024.
- La prise en charge des intervenants (inscription, transport, hébergement) est à la charge des organisateurs de l'atelier. Tous les intervenants doivent être inscrits au Congrès et doivent s'acquitter des frais d'accès.
- L'organisation de ces Sessions Exposants est conditionnée à la réservation d'un stand.



LES BADGES

Chaque module de 9m² donne droit à 3 badges nominatifs exposants (non cessibles) pour une durée de 4 jours.

Les badges incluent l'accès à l'exposition, aux cocktails déjeunatoires et aux pause-café.

Les coordonnées des bénéficiaires des badges devront être renseignées en ligne dans votre espace exposant dédié.

Pour des raisons de sécurité, le port du badge sera obligatoire dans l'enceinte du Couvent des Jacobins.

Des badges supplémentaires « à la journée » nominatifs et non cessibles pourront être commandés en supplément, permettant ainsi aux exposants de faire entrer dans le Couvent des Jacobins des personnels complémentaires pour animer leur stand ou leur atelier, **dans la limite de 2 badges/jour**.

Tarifs des badges supplémentaires, dans la limite de 2 badges par enseigne par jour :

Mardi 10 décembre 2024..... 250 € HT Cocktail déjeunatoire inclus

Mercredi 11 décembre 2024... 300 € HT Cocktail déjeunatoire inclus / Soirée des JRES incluse

Jeudi 12 décembre 2024..... 250 € HT Cocktail déjeunatoire inclus

Vendredi 13 décembre 2024.... 250 € HT Cocktail déjeunatoire inclus



FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS

Toutes les réservations s'effectuent sur la plateforme exposant des JRES

Cette plateforme vous permettra :

- De compléter vos informations (adresse, logo et description de votre société notamment) ;
- De réserver et de gérer vos prestations : choix de votre stand et de votre zone, via le plan interactif, choix de vos options ;
- Réservation de douchette ;
- Possibilité de gérer, d'affecter et de commander vos badges exposants ;
- Réservation et facturation de vos plateaux-repas pour votre stand...) ;
- Consultation de tous les documents relatifs à votre collaboration (plan, dossier commercial, dossier technique, ...).

La réservation d'un stand donne droit à l'apparition en tant qu'exposant sur le site Internet des JRES ainsi qu'à la réservation des autres prestations détaillées dans le dossier commercial.

La réservation des stands se fait sur le principe du « Premier arrivé, premier servi », sous réserve de confirmation du Comité d'Organisation.

Toutes les informations pratiques relatives à votre stand (accès, livraisons, prestations complémentaires...) vous seront communiquées dans le guide technique de l'exposant qui vous sera adressé, dans un second temps, en juin 2024. Toutes les prestations complémentaires seront également disponibles et à réserver sur la plateforme exposant des JRES.



SOYONS RESPONSABLES !

A compter de l'édition 2024, le Comité d'Organisation met en œuvre une politique « Numérique Responsable » et déploie un plan d'action autour de trois axes majeurs :

- 1 – Accessibilité et inclusion
- 2 – Ethique et respect des droits
- 3 – Réduction de l'empreinte environnementale de l'évènement

Chaque exposant devra dans le cadre de sa participation au congrès respecter une charte « green » et une charte « déontologique ». Ces deux documents seront intégrés au Dossier Technique et devront être retournés signés et tamponnés. L'objectif est d'accompagner, de sensibiliser, d'évaluer et de partager toutes les actions vertueuses qui seront réalisées avant, pendant et après l'événement. Notre volonté : renforcer le sentiment d'appartenance de toutes les parties prenantes des JRES à notre belle communauté grâce à cette démarche engagée. En tant que partenaire, vous jouez un rôle majeur dans la réussite de cette politique.

Comment intégrer les enjeux de développement durable dans la réalisation de son stand et la préparation de sa venue sur le Congrès JRES 2024 ?

En tant qu'exposant, nous allons vous associer à la création du premier bilan carbone des JRES ! Un outil de calcul fiable, vérifiable et reconnu pour s'améliorer d'année en année. Nous vous enverrons un tableau à nous retourner rempli et mettrons à votre disposition une interlocutrice spécialisée pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Pour agir directement, vous avez la possibilité d'intégrer, dès la phase de conception de votre stand, des critères de développement durable dans le cahier des charges que vous transmettez à vos décorateurs :

- Critère 1 : Installer des aménagements réutilisables ou réemployables.
- Critère 2 : Utiliser du bois respectueux de l'environnement.
- Critère 3 : Utiliser un revêtement de sol réutilisable ou recyclable.
- Critère 4 : Utiliser une signalétique éco-conçue.
- Critère 5 : Choisir des équipements et appareils électroniques économies.
- Critère 6 : Installer un interrupteur manuel pour les éclairages du stand.
- Critère 7 : Embellir "local" et sans pesticides (plantes, décos ...) .
- Critère 8 : Assurer la protection & le bien-être de vos équipes.
- Critère 9 : Imprimer plus vert.
- Critère 10 : Bonus "Zéro papier".
- Critère 11 : Cadeaux et goodies responsables.

Dès 6 critères* respectés, une pastille "JRES GREEN" sera ajoutée à votre stand sur le plan de l'exposition.

*L'ensemble des critères seront détaillés dans la charte Green.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Organisation Commissariat général : GIP RENATER

23-25, rue Davel, 75013 Paris

Tél. : +33 (0)4 67 16 38 25

2. Lieu et dates

20 place saint anne, 35000 Rennes

Le Congrès se tiendra : du mardi 10 au vendredi 13 décembre 2024

3. Heures d'ouverture

Mardi 10 décembre 2024 de 10h à 19h15

Mercredi 11 décembre 2024 de 8h30 à 18h15

Jeudi 12 décembre 2024 de 8h30 à 19h15

Vendredi 13 décembre 2024 de 8h30 à 14h

4. Admission

La société Live! by GL events est mandatée par RENATER pour le suivi des réservations, la facturation et l'encaissement.

La réservation s'effectue sur la plate-forme exposants des JRES. Le règlement doit être adressé

par courrier à :

Laurène BARBIER

JRES 2024 C/O Live! by GL events

59, quai Rambaud

69002 Lyon

Ou par mail à : laurene.barbier@gl-events.com

Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, pourront être prises en considération.

5. Affectation des stands

Les organisateurs statuent sur les admissions et la répartition des emplacements sans être obligés de motiver leur

décision. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'exposants et la surface des stands. L'exposant

refusé ne pourra se prévaloir d'aucun motif pour contredire le refus opposé ou réclamer une quelconque indemnisation.

Seules les sommes versées seront remboursées. Il ne pourra pas non plus invoquer, comme constituant une preuve de

son admission, la correspondance échangée entre lui et les organisateurs ou une publication sur une liste quelconque. Les

décisions des organisateurs concernant les admissions, réductions, changements d'emplacements seront sans recours

d'aucune sorte.

6. Conditions de règlement

L'exposant doit verser, au moment de sa demande d'admission, un acompte égal à 50% du montant total T.T.C. de sa réservation. Le solde est à verser avant le 13 septembre 2024. Pour toute réservation après le 15 juin, 100% seront à régler à signature. Il est également possible de procéder au règlement de 100% à la signature, sur demande. En cas de désistement du fait de l'exposant, ce versement reste définitivement acquis à l'organisateur. Les exposants étrangers souhaitant récupérer la T.V.A. doivent s'adresser à la Direction Générale des Impôts - 139, rue de Bercy - 75012 Paris.

7. Défaut d'occupation - Annulation

Tout stand non occupé le jour de l'ouverture à midi sera repris par l'organisateur sans que le titulaire puisse prétendre à aucune indemnité de remboursement. Le montant de la facture sera dû intégralement par l'exposant. Pour tout stand réservé. Le Commissariat Général se réserve le droit de reporter la manifestation et de changer les horaires indiqués en cas de force majeure ou de cause indépendante de sa volonté. Le report de la manifestation ou le changement d'horaires ne justifie pas une annulation totale ou partielle de réservation de la part des exposants. La somme est conservée par l'organisateur pour le report de l'événement.

Pour toute annulation par le partenaire jusqu'au 9 septembre 2024, 50% des sommes seront dues. Pour toute annulation par le partenaire après le 10 septembre 2024, 100% des sommes seront dues.

8. Obligations de l'exposant

• 8.1 Il n'est pas admis qu'un exposant héberge une autre société sur son stand, sans l'accord de l'organisateur.

• 8.2 Toute admission engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui s'engage à observer strictement les dispositions du présent règlement, ainsi que les règlements spéciaux qui lui seront adressés dans les dossiers de l'exposant. Toute infraction peut entraîner l'exclusion de l'exposant qui y aurait contrevenu, sans que celui-ci puisse demander le remboursement des sommes versées ou indemnités de quelle que nature que ce soit. En cas de litige pouvant surgir pendant l'exposition ou même de l'interprétation du présent règlement général, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux du Rhône, et ce en même cas de conditions d'achat différentes, de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.

• 8.3 Produits exposés, exclusivités, fraudes, concurrence déloyale, contrefaçons. Les exposants s'engagent à ne présenter que des produits ou matériels conformes à la réglementation française, à ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur et à ne commettre aucun acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale, à ne présenter enfin que les fabrications ou services pour lesquels ils ont été admis à l'exposition. L'organisateur peut, à tout moment, exiger que soient retirés immédiatement de l'exposition les objets litigieux. Le non-respect de ces obligations entraîne ipso facto l'exclusion temporaire ou définitive du salon. L'organisateur peut interdire l'entrée de l'exposition à toute personne s'étant livrée à des actes préjudiciables à l'un des exposants.

• 8.4 Les visiteurs doivent pouvoir circuler librement dans l'exposition sans être détournés par des exposants, leurs représentants ou leurs employés.

• 8.5 Installation des stands. L'implantation des stands incombe à l'organisateur. Les exposants peuvent décorer et aménager l'emplacement qui leur est alloué en tenant compte des impératifs suivants :

- respecter les limites du stand attribué et ne pas empiéter sur les allées ;

- respecter et ne pas modifier les éléments mis en place par l'organisateur tels qu'enseigne, éclairage, tapis.

Toutes détériorations causées par les exposants au matériel de stand ou aux locaux mis à leur disposition seront évaluées par l'organisation et facturées aux exposants responsables.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 8.6 Sécurité. Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture de Police ou éventuellement par le Commissariat Général. Ils doivent, en particulier, s'assurer que tous les accessoires ajoutés par eux pour l'aménagement ou la décoration de leur stand soient ignifugés ou ininflammables.

9. Assurance Responsabilité Civile

• 9.1 L'Exposant bénéficie lors de son inscription à l'événement d'une assurance Responsabilité Civile garantissant ses activités et les conséquences pécuniaires de tout dommage causé du fait d'un de ses salariés et/ou d'un de ses sous-traitants et/ou personnes/prestataires mandatés par lui et/ou causé par ses biens, meubles ou équipements. L'Exposant s'engage à maintenir ces garanties et assurances pendant toute la durée du présent Contrat et en apporter la justification sur demande à l'Organisateur.

En cas de dommages sur son matériel ou ses biens exposés, l'Exposant et ses assureurs renoncent à tout recours contre l'Organisateur et ses assureurs sur quelque fondement que ce soit. Les clauses, garanties, franchises et exclusions (notamment le vol) figurent dans le détail de la notice d'informations transmise à l'Exposant à première demande ou disponible sur son Espace Exposant. Les conditions d'assurance pourront être modifiées en fonction des prescriptions des assureurs. Les éventuelles modifications seront acceptées par l'Exposant qui s'engage à ne pas les constituer comme de nature à pouvoir remettre en cause le Contrat. La période de garantie relevant de ladite assurance couvre la durée d'exploitation de la Manifestation, jusqu'à la fermeture au public. En dehors de cette période, la garantie d'assurance n'est pas acquise. Concernant les effets et objets personnels de l'Exposant, l'Organisateur exclut toute responsabilité pour des sinistres, en ce compris vol, perte, destruction, etc.

10. Entrées

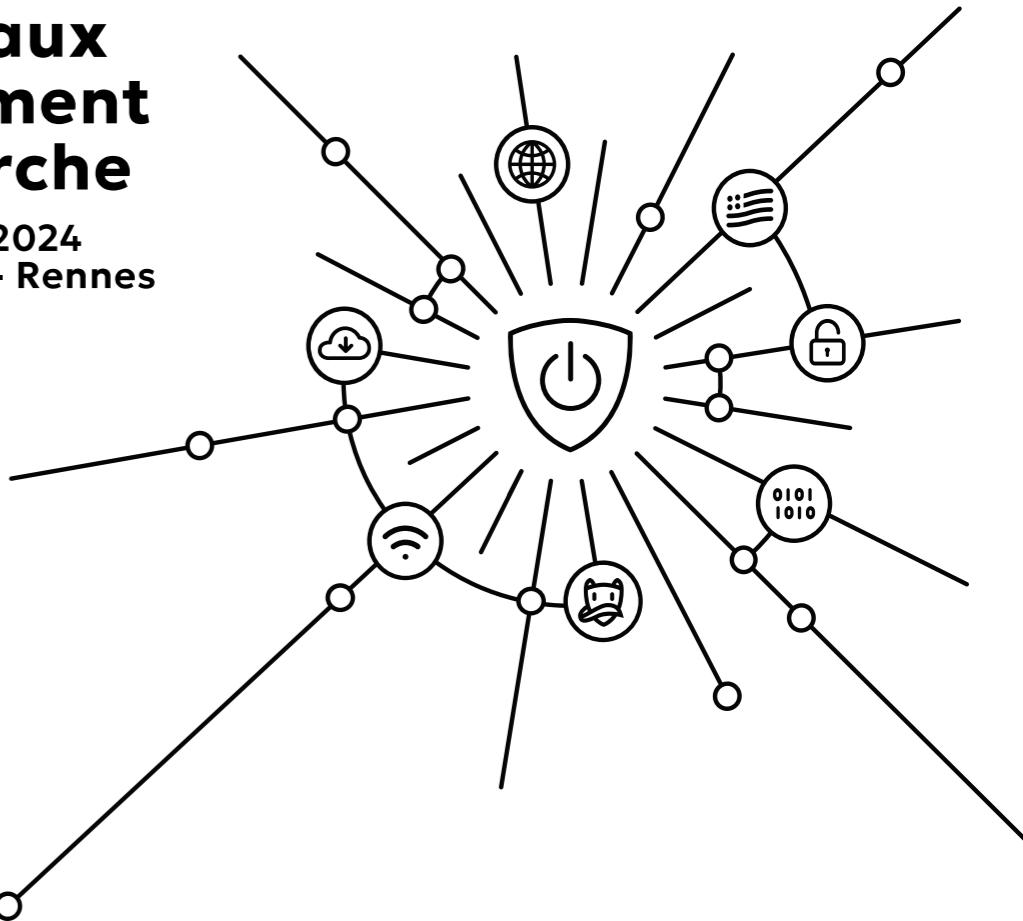
Les conditions d'accès des visiteurs sont fixées par les organisateurs.

11. Compétences

Tout litige, pouvant surgir de l'interprétation du présent règlement ou pendant l'exposition, devra être porté devant le tribunal de commerce de Paris, auquel l'exposant et l'organisateur reconnaissent compétence.

15^e journées réseaux de l'enseignement et de la recherche

Du 10 au 13 décembre 2024
Couvent des Jacobins - Rennes



Montage :
Lundi à partir de 7h : installateurs/standistes
(fin à 22h - pas de dérogation possible)
Mardi matin : exposants

Démontage :
Vendredi à partir de 14h

CONTACT
gestion-exposition@jres.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OUVERTURE DE L'EXPOSITION

- **Mardi 10 décembre 2024** de 11h à 19h15
- **Mercredi 11 décembre 2024** de 8h30 à 18h15
(soirée des JRES)
- **Jeudi 12 décembre 2024** de 8h30 à 19h15
- **Vendredi 13 décembre 2024** de 8h30 à 14h